



Rapport d'orientation budgétaire 2021

Préambule : le rapport d'orientation budgétaire

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport (ROB) élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour le programme pluriannuel d'investissement. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2021 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2021, ainsi que la situation financière locale.

Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est prévu de voter le budget primitif 2021 le 28 janvier 2021.

Table des matières

Préambule : le rapport d'orientation budgétaire.....	2
I. Contexte économique général de l'année 2020	4
a) Contexte international : L'économie mondiale face à la pandémie mondiale de la Covid-19	4
b) Contexte européen (zone euro) : le soutien massif des institutions européennes	5
c) Contexte national	5
II. Le projet de loi de finances pour 2021	7
a) Les chiffres clés du projet de loi	7
b) Le plan de relance.....	7
c) La stabilité des dotations.....	8
d) La fiscalité locale.....	8
e) Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA	9
f) La baisse des impôts de production de 10 milliards d'euros	9
III. Budget primitif 2021 : situation et orientations budgétaires de la collectivité	10
a) Préambule	10
b) Fonctionnement	10
c) Etat de la dette	19
d) Capacité d'autofinancement	20
e) Investissement.....	22
IV. Les budgets annexes.....	26
a) Le budget pôle santé	26
b) Le budget lotissements	27
V. Etat du personnel	28

I. Contexte économique général de l'année 2020

a) Contexte international : L'économie mondiale face à la pandémie mondiale de la Covid-19

Déjà en 2019, la croissance mondiale ralentissait compte tenu du Brexit et de tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis.

Depuis l'apparition en début 2020 de la crise sanitaire de la Covid-19, l'économie mondiale évolue tant bien que mal, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements pour enrayer la vitesse de propagation ont eu largement recours à des mesures de confinement qui se sont traduits au 2^{ème} trimestre par un choc sur l'économie mondiale. Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs se sont traduits mécaniquement pas de forts rebonds au 3^{ème} trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à la fin de l'année 2020. Le monde est depuis confronté à une deuxième vague conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives qui devraient peser sur l'activité au 4^{ème} trimestre.

Le FMI, dans son rapport sur les perspectives de l'économie mondiale de juin 2020, projette une baisse du PIB mondial de 4,9% en 2020. La reprise devrait être très progressive pour atteindre le niveau qui précède la pandémie en 2022. Ainsi la croissance mondiale devrait être de 5,4% en 2021.

Le marché du travail est mis à rude épreuve. La chute brutale de l'activité économique a des effets désastreux sur le marché du travail au niveau mondial. Certains pays, notamment en Europe, ont limité les dégâts en mettant en place des dispositifs de chômage partiel. Cependant, la baisse du nombre d'heures travaillées au niveau mondial entre le dernier trimestre 2019 et le premier trimestre 2020 équivaut à la disparition de 130 millions d'emplois à plein temps, d'après le Bureau International du Travail.

L'inflation fléchit : L'inflation moyenne dans les pays avancés avait baissé d'environ 1,3 % depuis la fin de 2019 pour atteindre 0,4 % en glissement annuel en avril 2020, tandis que dans les pays émergents, elle avait perdu 1,2 % pour s'établir à 4,2 %.

Avec plus de 1.2 millions de décès et plus de 53 millions de cas d'infection à la Covid-19 au niveau mondial, les annonces d'accès prochain à des vaccins constituent de véritables lueurs pour enrayer la pandémie.

b) Contexte européen (zone euro) : le soutien massif des institutions européennes

Afin de relancer les économies européennes frappées par la crise sanitaire, le 21 juillet les chefs d'Etats se sont accordés sur un plan de relance européen. Cela nécessite un emprunt au niveau européen de 750 milliards d'euros. 360 milliards seront prêtés aux Etats qui le souhaitent à de meilleures conditions que les marchés financiers, nécessitant un remboursement des Etats emprunteurs. Le reste sera transféré sous forme de subventions qui seront remboursées par tous les Etats membres.

A ces 750 milliards d'euros, il faut ajouter 100 milliards qui seront levés par la Commission à partir de la mi-octobre afin de financer le plan « SURE » (soutien au chômage partiel).

De son côté la Banque centrale européenne a réagi rapidement et significativement en créant le programme d'aide à la pandémie (PEPP) doté d'une capacité de 750 milliards d'euros puis porté à 1 350 milliards d'euros début juin. Au-delà elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêts très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Compte-tenu des grandes incertitudes et des défis considérables que la pandémie de la Covid-19 impose à l'économie mondiale et européenne, il est très difficile de projeter une perspective macroéconomique de la situation mondiale pour 2020 et 2021.

Dans le scénario « optimiste » du FMI et de la Commission Européenne du 6 mai 2020, les prévisions prévoient une contraction record de -7.5% de l'économie de l'UE en 2020 puis une croissance de 6% en 2021. Mais attention, une pandémie plus grave et plus durable pourrait entraîner une chute du PIB bien plus importante.

c) Contexte national

1. L'économie à l'épreuve de l'épidémie de la Covid-19

L'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9 % au 1er trimestre, le PIB a chuté de 13,7 % au 2e trimestre suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai). Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4 % à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB au 3e trimestre a ainsi atteint 18,2% mais a reculé de 4,3 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 Octobre pour une durée d'au moins 4 semaines. L'activité économique devrait à nouveau se contracter au 4e trimestre.

Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), réouverture des commerces fin

novembre (sauf les bars et restaurants), l'impact économique devrait être moins fort qu'au 2^{ème} trimestre, -8 % étant attendu au 4^{ème} trimestre. Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2^{ème} vague, la croissance française devrait chuter de -10,30 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021 suivant les prévisions.

2. Lourdes conséquences sur le marché du travail

Environ 840.000 emplois, dont près de 730.000 emplois salariés seraient perdus en 2020.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards d'euros (1,3 % du PIB) et à 6,6 milliards d'euros pour 2021.

Malgré cela, le taux de chômage en fin d'année est estimé à 9,7%. Il devrait culminer à 11 % d'ici la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de l'année 2022.

3. Une inflation durablement faible

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'Indice des Prix à la Consommation français (IPC) a fortement baissé, passant de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale suite à l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde. La chute des prix du pétrole de Brent est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de pétrole est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis, il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps. Après 1,1 % en 2019, l'inflation française devrait à peine atteindre 0,5 % en moyenne en 2020 et demeurer à 0,6 % en 2021.

4. Situation économique et sociale

Grâce aux divers dispositifs mis en place pour préserver les revenus malgré le confinement de mars à mai 2020, le pouvoir d'achat des ménages ne baissera que d'un point par unité sur l'année. Au 3^{ème} trimestre, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi.

La consommation des ménages, principale composante de la demande, reculerait de 7 % sur l'année. L'investissement des entreprises (-10 % prévu sur l'année) et les exportations (-18 %) reculeraient davantage.

Tout cela a un impact sérieux sur les finances publiques : une récession de -10% du PIB est attendue pour 2020, un déficit public de 10,2% et une dette de 117,5 % du PIB. Cependant, grâce au plan de relance, le Gouvernement prévoit un rebond de croissance de 8 % en 2021. Il table pour 2021 sur un déficit de 6,7 % et une dette de 116,2 %.

II. Le projet de loi de finances pour 2021

Le projet de loi de finances (PLF 2021) présenté le 28 septembre 2020 est centré pour les collectivités sur le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans incluant la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production, sur la stabilisation des dotations et sur la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de bord de la suppression de la taxe d'habitation.

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, le PLF 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il représente 55 %. L'enjeu est donc de favoriser la reprise économique par l'investissement tout en fléchant les fonds sur les grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport.

a) Les chiffres clés du projet de loi

Tableau de synthèse

En % de PIB	2018	2019	2020	2021
Déficit public	-2,3%	-3,0%*	-10,2%	-6,7%
Croissance volume de la dépense publique (hors CI)	-0,9%	1,8%	6,3%	0,4%
Taux de prélèvements obligatoires (hors CI)	44,8%	44,1%	44,8%	43,8%
Taux de dépenses publiques (hors CI)	54,0%	54,0%	62,8%	58,5%
Dette publique	98,1%	98,1%	117,5%	116,2%

b) Le plan de relance

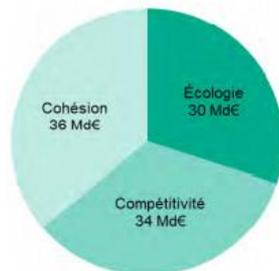
Comme l'a annoncé le Premier Ministre, les territoires vont être au cœur d'un plan de relance d'une ampleur considérable avec un tiers des 100 milliards d'euros consacré aux missions d'aménagement du territoire.

Plan de relance (en Md€)	100
Etat	86
Crédits budgétaires	64
<i>dont mesures engagées dès 2020</i>	<i>15</i>
<i>dont mission budgétaire "Plan de relance" (AE 2021)</i>	<i>36</i>
<i>dont Programme d'investissements d'avenir (PIA 4)</i>	<i>11</i>
<i>dont autres vecteurs budgétaires</i>	<i>2</i>
Mesures fiscales	20
<i>dont baisse des impôts de production</i>	<i>20</i>
Crédits évaluatifs - garanties	2
Administrations de sécurité sociale	9
Séjour de la santé - investissement public	6
Unedic - activité partielle de longue durée	2
Cnaf - majoration exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire	1
Hors administrations publiques	5
Banque des territoires	3
Bpifrance	2

Un soutien massif de 100 Md€ pour la cohésion sociale et territoriale, la compétitivité des entreprises et la transition écologique

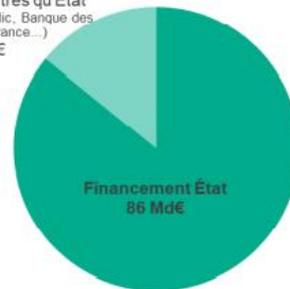
L'Etat est le principal financeur du plan de relance (86 Md€ sur 100 Md€)

Répartition des 100 Md€ par volet



Répartition des 100 Md€ par source de financement

Financements autres qu'État
(Sécurité sociale, Unedic, Banque des territoires, Bpifrance...)
14 Md€



c) La stabilité des dotations

Conformément aux promesses de début de mandat, le gouvernement ne baissera pas les concours financiers de l'État aux collectivités. Ils seront même en légère hausse de 1,2 milliards d'euros pour atteindre 50,3 milliards d'euros.

Pour soutenir l'investissement local, les collectivités bénéficieront de 4 milliards d'euros en 2021 dont un milliard destiné à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

La Dotation Globale de fonctionnement (DGF) sera stable en 2021 avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal. Les dotations de solidarité urbaines et rurales augmenteront chacune de 90 millions d'euros.

Les montants de la DETR et de la DSIL seront reconduits au niveau de 2020.

d) La fiscalité locale

2021 sera marquée par l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation, votée lors de la loi de finances 2020 et des compensations pour les collectivités. De 2021 à 2022, une exonération progressive pour les ménages restant sera mise en place (30 % en 2021 et 65 % en 2022) En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Les communes et EPCI à fiscalité propre ne percevront plus la TH à partir de 2021

Divers reversements aux collectivités touchées par cette suppression sont prévus. Pour les communes, la perte sera compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle sera répartie grâce à un mécanisme de coefficient correcteur au niveau national qui vise à garantir la compensation à l'euro près des communes.

e) Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA

Avec la mise en place de l'application dédiée nommée ALICE (automatisation de la liquidation des concours de l'Etat), l'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable. Un décret précisera l'assiette des dépenses entrant dans le champ de l'automatisation.

La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1er janvier 2021 pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense (EPCI à fiscalité propre, communes nouvelles...), en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+1 et N+2.

f) La baisse des impôts de production de 10 milliards d'euros

Cette baisse sera réalisée grâce à 3 leviers :

- La baisse du taux de cotisation sur la CVAE qui passerait de 1,5 % à 0,75 % avec la suppression de la part des régions (remplacement par une fraction de la TVA)
- La baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET) qui passe de 3% à 2 %
- La révision des valeurs locatives des établissements industriels ; réduction de moitié

III. Budget primitif 2021 : situation et orientations budgétaires de la collectivité

a) Préambule

L'élaboration du budget est un acte politique fort qui traduit les ambitions de l'équipe municipale pour l'année à venir.

Première étape de cet exercice, la lettre de cadrage reçue en juillet dernier en a défini les objectifs :

- Une capacité d'autofinancement (CAF) brute à hauteur de 1,9 M€ : « *il s'agit du pré-requis pour garantir la réalisation des investissements sur lesquels la commune s'est engagée dans le cadre du PPI, envisager de nouvelles réalisations pour la mandature et maintenir le patrimoine dans un état de fonctionnement normal et honorer le remboursement de la dette* »
- La poursuite de la dynamique d'investissement en hausse depuis 2018

Seconde étape de l'élaboration budgétaire, le débat d'orientation budgétaire sur la base du présent rapport qui consiste en une analyse pluriannuelle des recettes et des dépenses communales tant sur le plan du fonctionnement que de l'investissement.

« *Le budget 2021 s'inscrira donc d'une part dans la continuité des orientations du mandat précédent de manière à finaliser les projets déjà engagés et devra intégrer, d'autre part, dans une logique de transition, les nouvelles orientations que l'équipe municipale définira dans le cadre de son travail sur l'élaboration de sa feuille de route pour le mandat 2020-2026* ». (extrait lettre de cadrage)

Il sera voté le 28 janvier 2021.

b) Fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Structure des recettes de fonctionnement

Recettes fonctionnement (en K€)	CA - 2017	CA - 2018	CA - 2019	Att. 2020	Budget - 2021
Chapitre 013 – Atténuation de charges	223	408	313	364	270
Chapitre 70 – Ventes et produits	1 192	1 220	1 322	898	1 142
Chapitre 73 – Produits fiscaux	6 652	6 674	6 827	6 870	6 937
Chapitre 74 – Dotations	6 188	6 102	5 890	5 793	5 989
Chapitre 75 – Autres produits	512	486 €	478 €	303	480
Chapitre 76 – Produits financiers	0	0	0	-	-
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	245	335	194	376	-
Total général	15 013	15 225	15 023	14 605	14 818

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- Les produits des services (chapitre 70)

Il s'agit des participations des familles pour les prestations enfance / jeunesse, portage de repas, adhésion bibliothèque, concession de cimetière notamment.

- La fiscalité (chapitre 73)

Il s'agit des impôts locaux directs dont il ne reste que la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB), de l'attribution de compensation de Mauges communauté, de la taxe sur les pylônes électriques, la taxe de séjour et les droits de mutation

L'attribution de compensation de Mauges communauté : Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), dotés d'une fiscalité professionnelle unique, reversent à leurs communes membres les produits attachés à cette fiscalité. Ces reversements constituent une attribution de compensation destinée à neutraliser les effets budgétaires du transfert de leurs ressources par les communes. Le montant de l'attribution de compensation est ainsi minoré des charges qui correspondent au financement des compétences transférées à l'EPCI. Ces charges, pour Montrevault-sur-Èvre, sont les suivantes :

- Compétences transférées de l'ancien syndicat mixte de Pays
- Tourisme
- Contributions pour le Numérique
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Contributions au SDIS
- Gestion des terrains d'accueil des gens du voyage
- Culture : Scènes de Pays
- Entretien des zones d'activités économiques
- assainissement

La Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLETC) est chargée d'en proposer le montant. Pour Montrevault sur Evre, le montant attribué s'élève à la somme de 762 921 €.

- Les dotations, subventions et participation (chapitre 74)

Il s'agit des dotations de l'Etat en compensation des compétences transférées dans le cadre des lois de la décentralisation. Depuis la création de la Commune nouvelle, la commune a maintenu ses dotations à leur niveau antérieur et touche la dotation globale de fonctionnement, la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale. S'ajoutent dans ce chapitre le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), la participation de la CAF pour les prestations enfance / jeunesse, l'indemnité versée par la poste pour les agences postales en commune et la subvention pour la labellisation France Service.

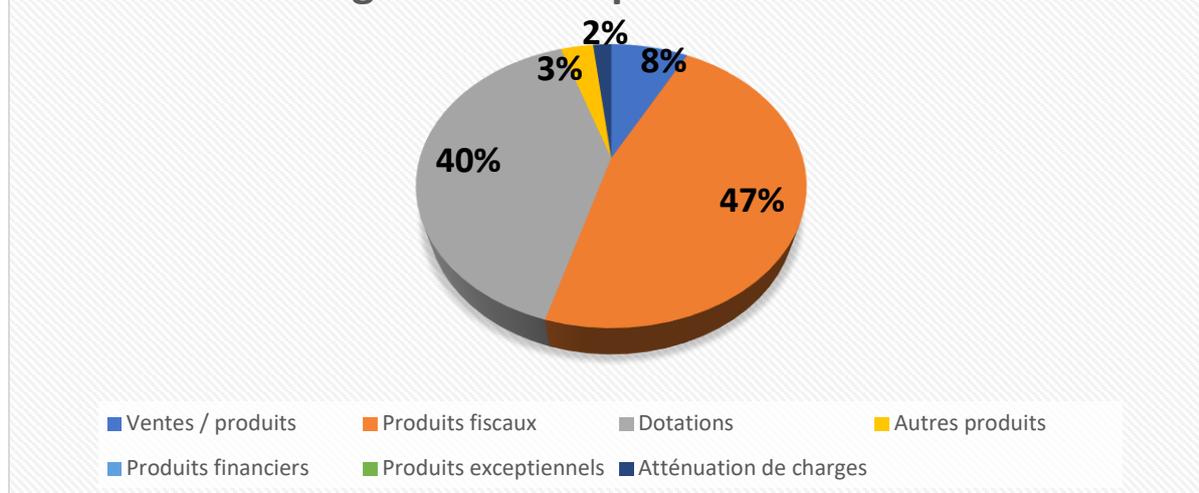
- Revenus des immeubles (chapitre 075)

Il s'agit des locations des salles de convivialité, logements communaux, commerce, gîtes

- Atténuations de charges (chapitre 013)

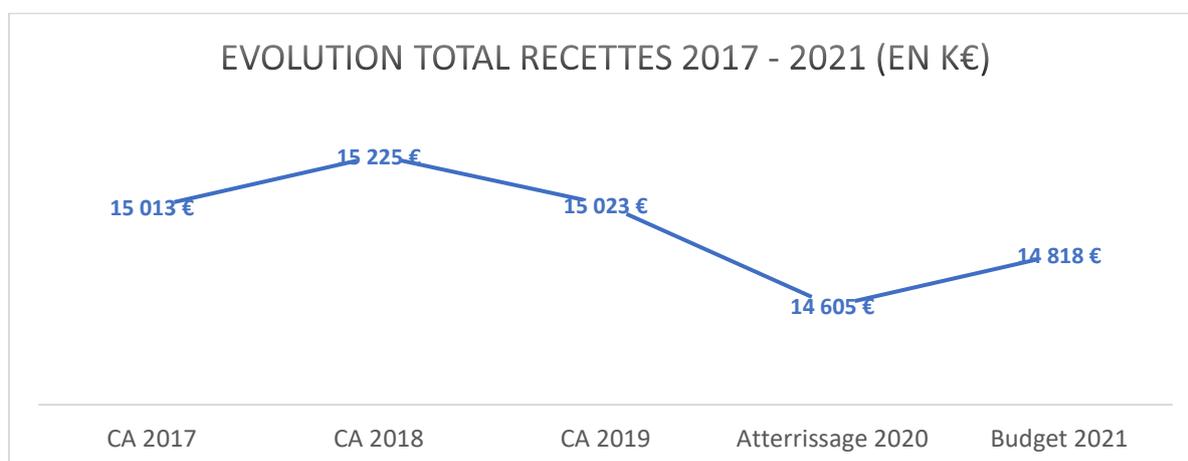
Il s'agit des remboursements d'assurance du personnel

Budget 2021 - Répartition recettes



Les ventes et les produits fiscaux, recettes variables et directement pilotées par la commune, représentent 55% des recettes globales. La part des dotations est non négligeable (40%). La commune n'a aucun levier pour agir sur ce poste de recettes directement lié à l'Etat et sa politique financière.

Evolution des recettes



- Les produits des services

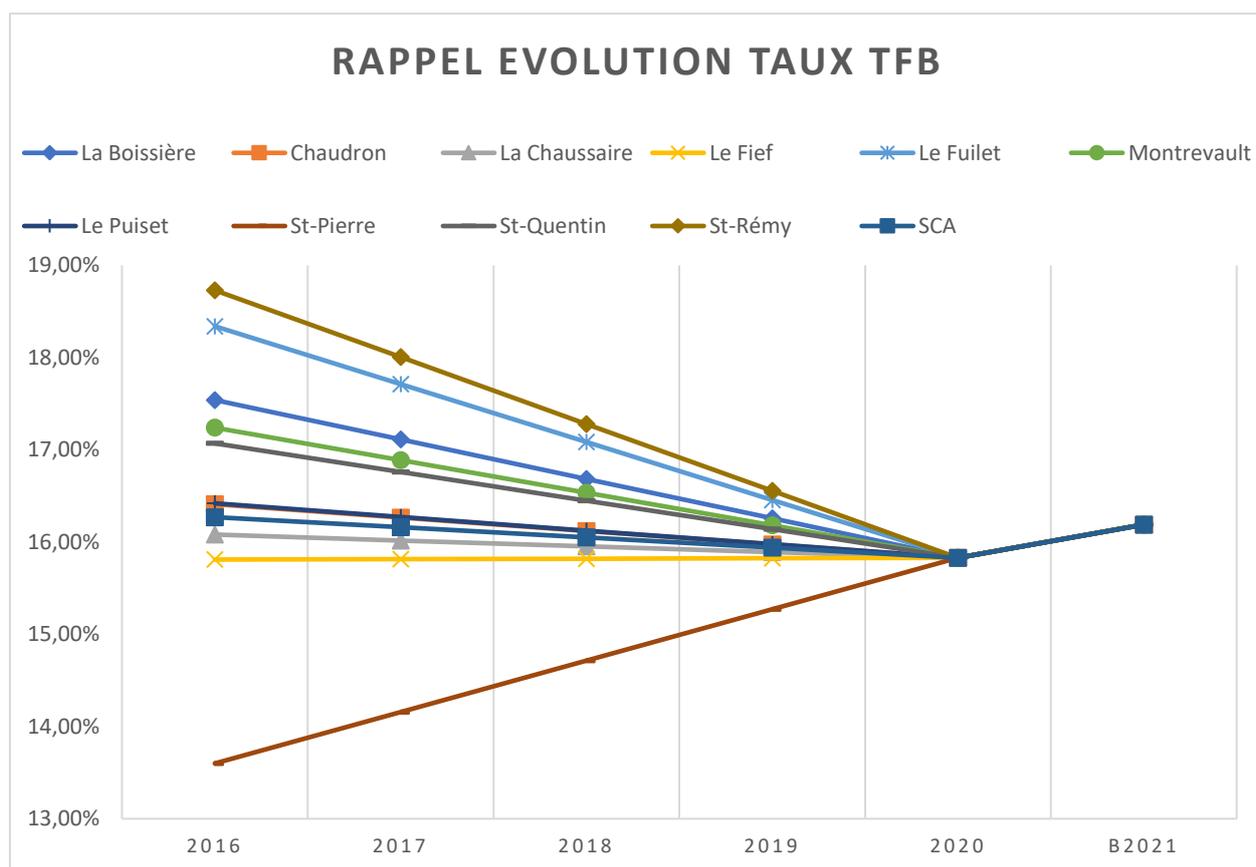
Malgré une hausse des tarifs de certains services (1% sur les services enfance / jeunesse, 2,5 % proposé sur le portage des repas), les recettes resteront sur une certaine stabilité de part la baisse de la fréquentation due à la crise sanitaire notamment.

- La fiscalité

Après 4 ans de lissage, l'évolution progressive de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) doit être envisagée de manière à permettre le financement de l'amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre de services et des équipements sur le territoire ainsi que le financement des projets d'investissement et de l'entretien du patrimoine communal.

Par ailleurs, notre effort fiscal rentre dans le calcul du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à d'autres moins favorisées. Mauges communauté et ses six communes membres sont bénéficiaires du FPIC (de l'ordre de 3,3 M€). Cependant notre effort fiscal est plus faible que les autres communes, notamment en raison du faible taux de la TFPB. Sans évolution de ce taux à court terme, il existe un risque important de pénalisation de l'ensemble des collectivités des Mauges qui pourraient perdre le bénéfice de cette recette.

Pour ces deux motifs, il est proposé d'activer le levier fiscal de façon progressive en augmentant de 4,15 % le taux de TFPB en 2021, ce qui le porterait à un niveau de 16,49 % pour un produit supplémentaire d'environ 100 000 €. Cette démarche de progression devra être poursuivie sur les prochains exercices de façon coordonnée avec les autres collectivités de l'ensemble intercommunal.



- Autres recettes

Les dotations, tout comme les autres recettes, seront relativement stables. Une diminution de la population entrainera une baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'ordre de 10 K€ compensée par une légère hausse de la dotation de solidarité urbaine.

2. Les dépenses de fonctionnement

Structure des dépenses de fonctionnement

Étiquettes de lignes (en K€)	CA - 2017	CA - 2018	CA - 2019	Att - 2020	Cadrage - 2021	Budget - 2021
Chapitre 011 - charges à carac. général	3 726	3 730	3 737	3 671	3 811	3 909
Chapitre 012 - charges de personnel	6 652	6 611	6 665	6 752	6 918	6 880
Chapitre 014 - atténuations de produits	7	15	13	-	-	-
Chapitre 022 - dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-
Chapitre 65 - autres charges de gestion	1 843	2 064	2 024	1 976	2 002	1 997
Chapitre 66 - charge financière	132	108	92	134	112	122
Chapitre 67 – charges exceptionnelles	12	212	3	59	6	16
Chapitre 68 - dotations provisions	-	-	7	-	15	15
Total général	12 370 €	12 740 €	12 541 €	12 592 €	12 865 €	12 940 €

Les dépenses de fonctionnements sont constituées par :

- Les charges générales (chapitre 011)

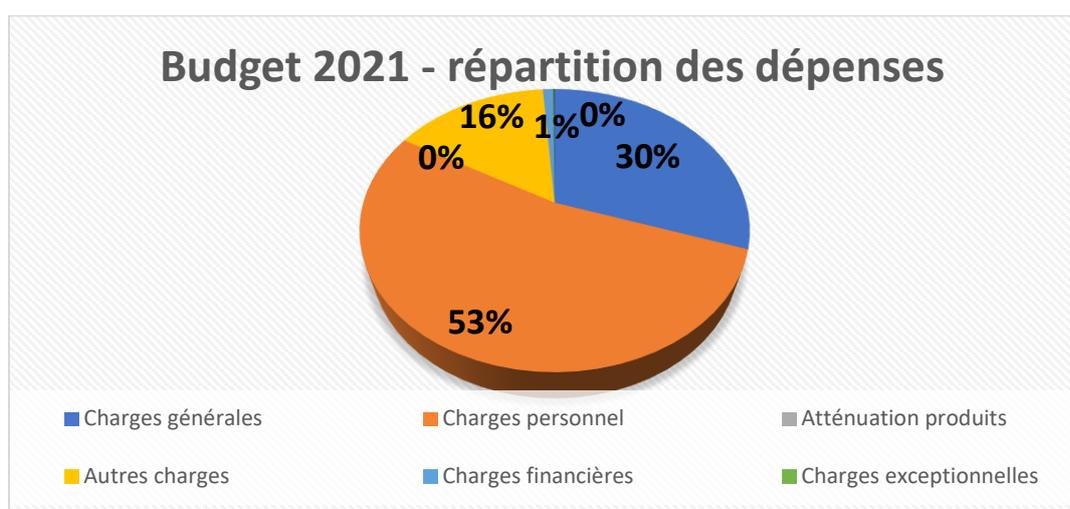
Ce sont toutes les dépenses liées au fonctionnement des différents services : acquisition de fournitures (administratives, produits d'entretien, fluides, repas, matériel sportif, jeux et jouets...) de service (contrat de maintenance, transport, entretien des véhicules...) et réalisation de travaux de réparations.

- Les charges de personnel (chapitre 012)
- Les autres charges (chapitre 65)

Il s'agit des subventions versées principalement aux associations et aux OGEC et des indemnités élus.

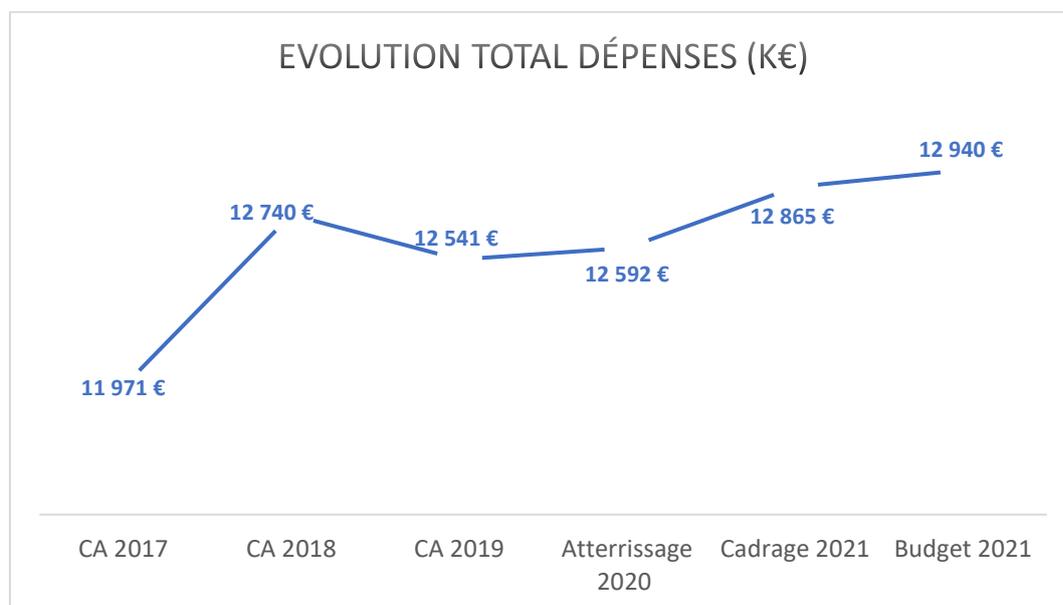
- Les charges financières (chapitre 66)

Ce sont les intérêts des emprunts



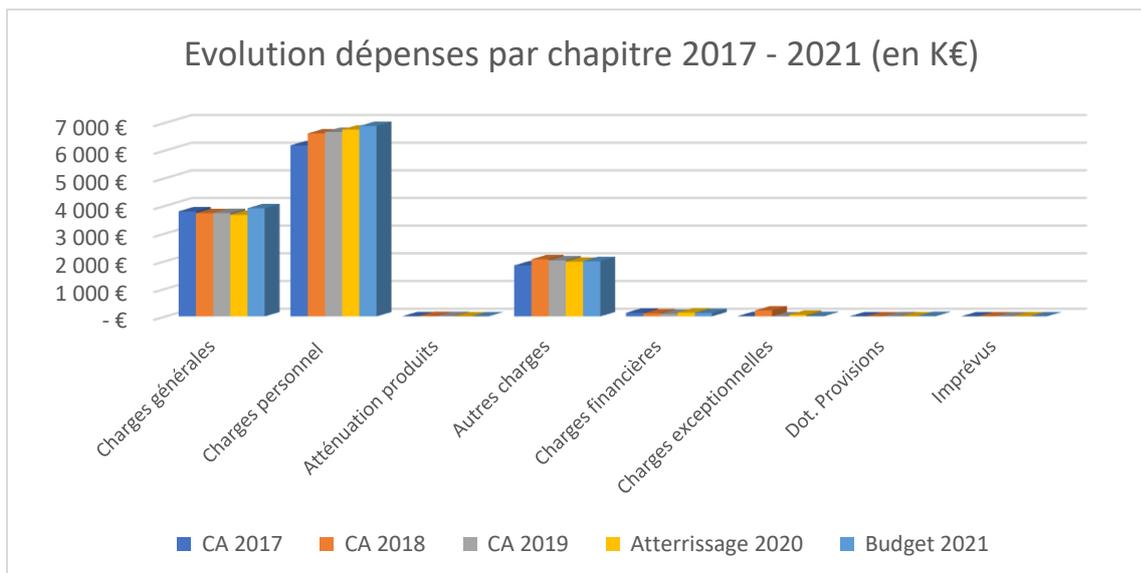
La collectivité a une structure de charges apparentée à une entreprise de service (frais de personnel 53%). La mission de service public (service jeunesse, Urbanisme, relation citoyenne...) entre logiquement dans cette catégorie.

Evolution des dépenses de fonctionnement



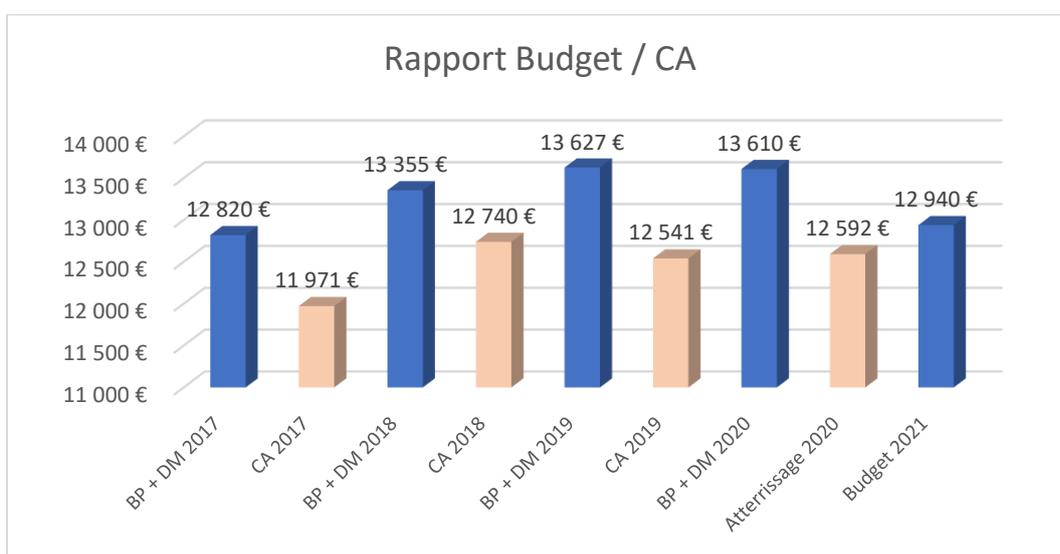
Les dépenses de fonctionnement subiront une hausse d'environ 1% par rapport à la lettre de cadrage principalement pour les raisons suivantes :

- Les charges de personnel :
 - les postes nouveaux pourvus en 2020 (Culture, Communication...) avec un impact annuel en 2021
 - les postes nouveaux en cours d'année 2021 : police municipale (20k€), animateurs sportifs dans les écoles (8k€), équipe Culture renforcée (10k€)
 - les évolutions de l'organisation du travail et du cadre statutaire (prime précarité 20k€, astreintes techniques 20k€)
 - les évolutions tendanciennes classiques liées au Glissement Vieillesse Technicité (échelons, concours)
- Les charges générales :
 - les dépenses liées au plan de valorisation de l'Evre (20k€)
 - les dépenses liées au COVID (protection agents et élus +10k€)
 - les dépenses AJIM (migration logiciel SIS et raccordement Fibre Anjou numérique +8k€)
 - les dépenses d'entretien : lissage sur les terrains de football (+10k€)
 - les dépenses liées à l'espace public et l'amélioration du balayage et des peintures (+20k€)
 - la convention ADS Mauges Communauté en hausse (+10k€)
 - les dépenses de sécurisation et rénovation du patrimoine bâti de la commune (+20k€)
 - les hausses tarifaires des prestataires suite au renouvellement de marchés (exemple : 9 % élagage, 38 % balayage et 25 % repas du portage de repas entre 2016 et 2020)
- Les autres charges :
 - la participation aux charges de la Maison du Potier (subvention +10k€)



L'évolution des dépenses impacte majoritairement les charges générales et les charges de personnel

➤ Remarques sur les dépenses de fonctionnement en Compte Administratif et en Budget :



Ce graphique indique clairement que les dépenses de fonctionnement travaillées pendant les discussions budgétaires sont évaluées de manière prudente par rapport aux dépenses effectives de chaque année. Il y a un écart entre le réalisé et le budgété chaque année.

Cette précaution d'usage permet certes d'avoir une CAF supérieure aux prévisions.

➤ Dépenses de fonctionnement par Pôle et par Service

FONCTIONNEMENT Budget 2021				
Sous-Thématique	Cadrage 2021	Budget 2021	Dont Charges Gen	Dont Personnel
Espaces Publics	1 909	1 876	788	1 024
Aménagement_Urbanisme	210	253	33	140
Transitions énergétique	96	99	53	42
Patrimoine bâti (avec fluides)	2 131	2 113	1 113	1 000
Agriculture et Alimentation	35	30	16	14
Economie circulaire	27	19	6	10
Démocratie Participative	31	22	12	10
Tourisme Randonnée	193	241	93	108
Sports	169	211	105	34
Culture	446	465	63	290
Relation citoyenne	65	52	36	16
Santé Autonomie	295	204	119	85
Action social et Insertion	256	304	45	167
PESDT	41	56	15	41
Petite enfance	678	685	55	630
ASEJ / Restauration	1 607	1 662	449	1 162
Affaires scolaires	1 143	1 139	41	258
AJIM	643	680	460	220
Communication	122	147	93	54
Elections Fun	684	710	56	650
RH	984	974	112	280
Direction_Finances_MP	1 101	999	147	645
Total	12 865	12 940	3 909	6 880

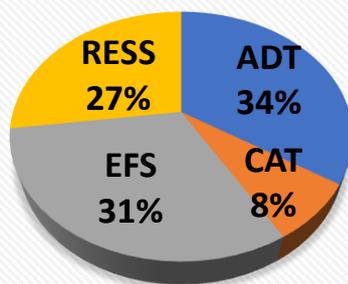
Le cadrage et le budget 2021 a été construit en se calant par rapport à la nouvelle organisation de la collectivité. Le nouvel organigramme prévoit de répartir les activités, projets et agents en quatre pôles et plusieurs sous thématiques.

Les dépenses de fonctionnement sont donc aussi réparties en quatre pôles d'activité : Aménagement Durable du Territoire, Cohésion Animation du Territoire, Enfance Famille Solidarité et Ressources.

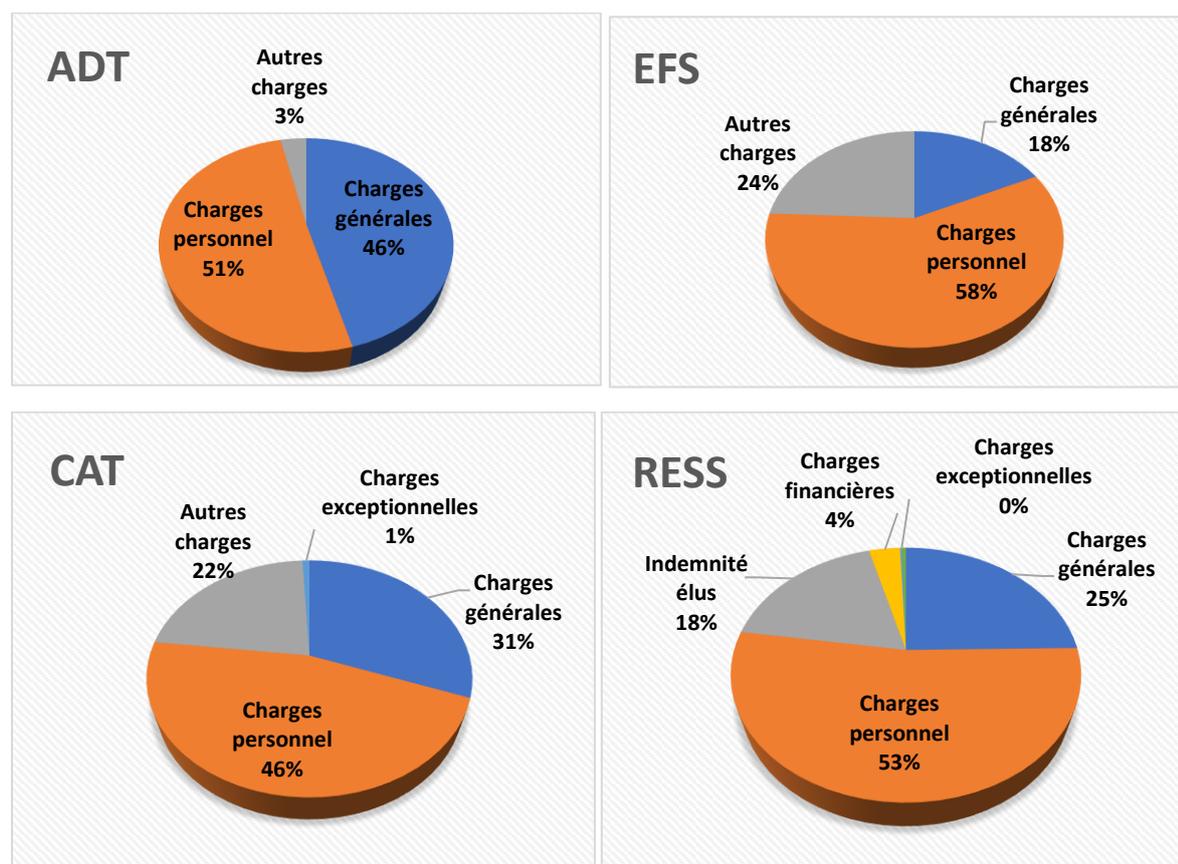
Chaque sous-thématique génère des dépenses générales, de personnel et des charges de gestion courante. Chaque sous-thématique est suivi par un COPIL.

- ⇒ Il sera désormais possible d'analyser les coûts par sous-thématiques ce qui permettra de maîtriser son budget de manière plus détaillé.
- ⇒ Les COPIL sont les animateurs privilégiés de ces sous-thématiques
- ⇒ L'animation budgétaire pourra donc se faire plus régulièrement grâce aux outils de suivi à disposition.

Budget - Répartition par pôle



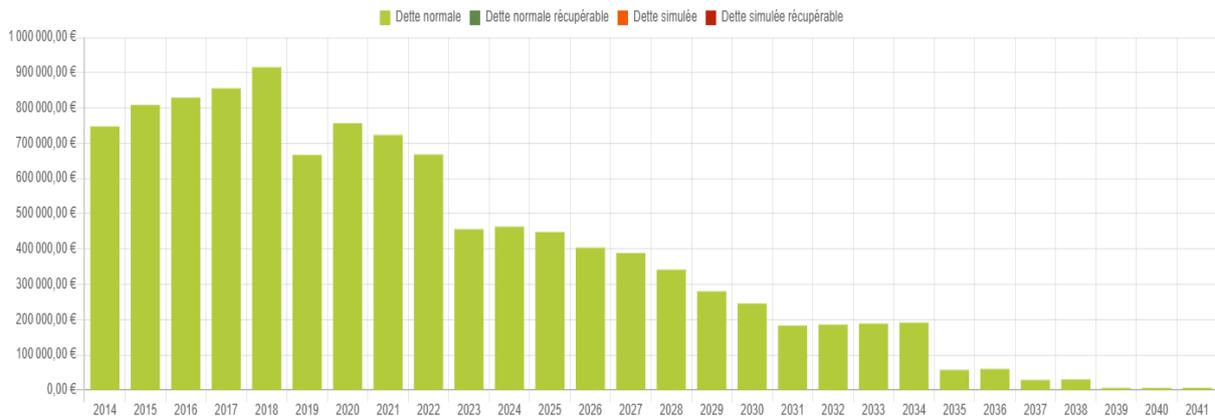
Le poids de chaque pôle dans la consommation de charges est très différent selon la nature de l'activité. Le pôle de l'Aménagement Durable du Territoire génère des dépenses d'entretien/réparations et de personnel tandis que le pôle Ressources génère quasi exclusivement des frais de personnel (personnel fonction support Comptabilité, AJIM, Communication...).



On constate que les frais de personnel représentent plus de 53% au sein des pôles Ressources et EFS. En effet, ce sont tous deux des activités de service. Le service rendu à la collectivité est essentiellement du temps d'agents ou d'élus.

En outre, le pôle ADT, qui peut être plus considéré comme une activité de production (voirie, sécurisation églises, travaux...), génère tout de même 50% de frais de personnel. Cela est expliqué par les services d'urbanisme, de ménages et d'expertises Batiment ou Transition Energétique.

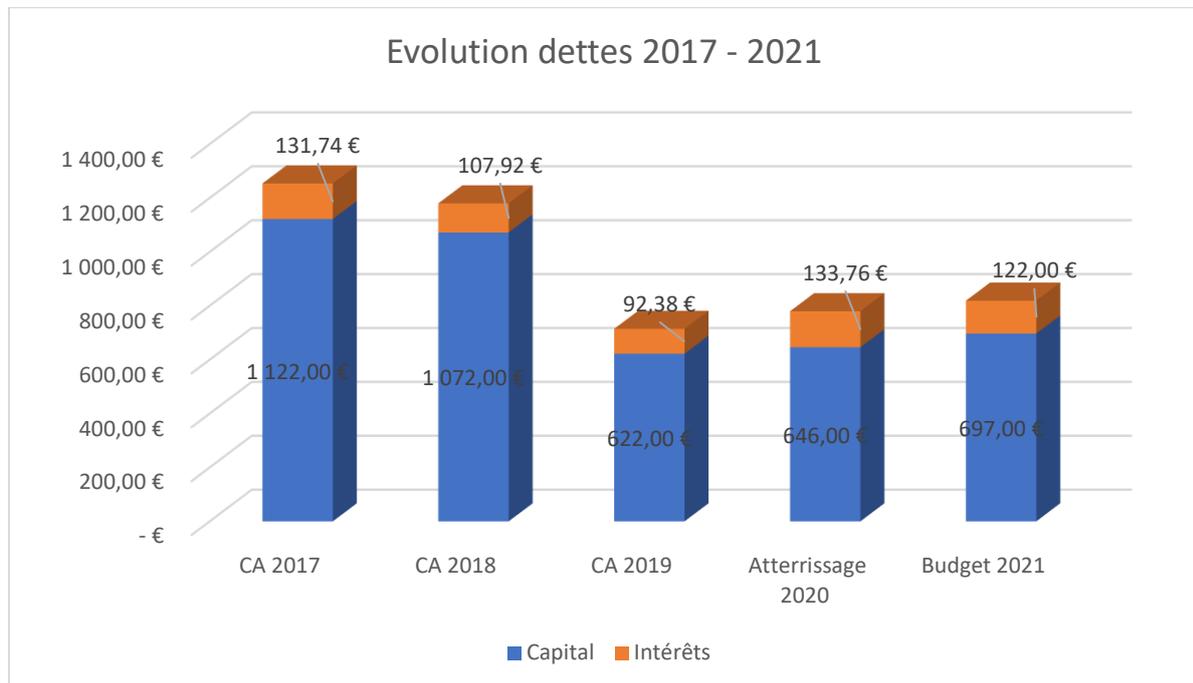
c) Etat de la dette



La projection de la dette indique deux cassures dans la tendance : 2019 et 2013.

En effet, en 2019, plusieurs emprunts arrivaient en fin de remboursements, ce qui a permis à la collectivité de faire un nouvel emprunt de 2M€ en 2020. Les emprunts permettent de financer les projets d'investissements tels que la centralité, les équipements, la voirie et autres.

On note une deuxième cassure en 2023 avec une chute du capital restant à rembourser.



La dette et les intérêts 2017-2018 ont généré respectivement plus de 1.1M€ de capital à rembourser et plus de 110k€ d'intérêts à payer chaque année. Ce niveau d'endettement n'a pas eu d'impact négativement sur la CAF.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Atterrissage 2020	Budget 2021
Encours dettes	5 701 k€	4 630 k€	6 010 k€	5 364 k€	4 667 k€
CAF brute	3 041 k€	2 485 k€	2 482 k€	2 013 k€	1 878 k€
Taux désendettement (nb année)	1,87	1,86	2,42	2,66	2,48

L'indicateur de désendettement indique le nombre d'année que mettrait la collectivité à rembourser la totalité de ses dettes si elle devait utiliser la totalité de sa CAF Brute.

Cet indicateur permet de juger la santé financière de la collectivité. Il est communément admis que le taux à ne pas dépasser est de 10 ans.

Cet indicateur traduit que la commune a une gestion saine de sa dette. Il est à noter tout de même que l'indicateur évolue à la hausse à partir de 2019 corrélativement à l'augmentation du rythme d'investissement.

La collectivité a souscrit un emprunt de 2M€ fin 2019. Cependant, l'encours de la dette diminue logiquement chaque année avec les remboursements de capital.

⇒ La CAF nette en 2020 (impact COVID et FCTVA) est donc projetée à la baisse (-400k€ en 2020)

Il est important de garder une CAF au même niveau que les années précédentes si la collectivité veut pouvoir financer ses futurs projets tout en gardant une santé financière saine.

Les taux d'intérêts devant rester à un niveau historiquement bas, il pourra être réalisé un emprunt de 1 M€ en 2021.

d) Capacité d'autofinancement

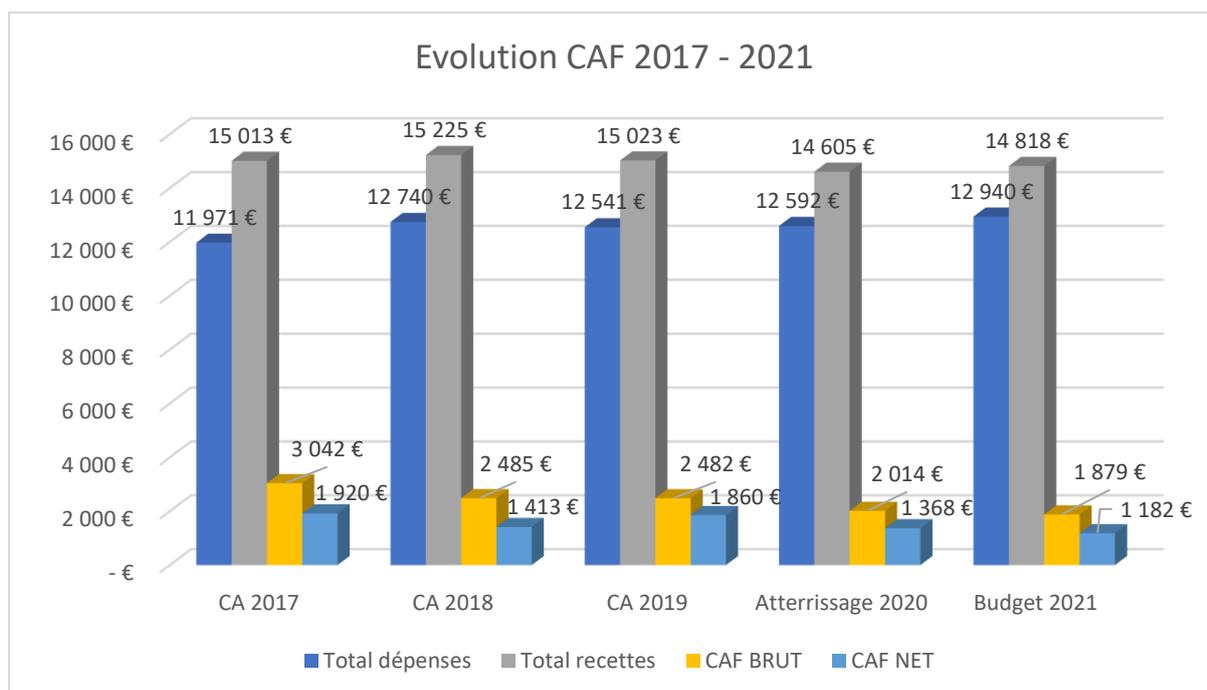
La collectivité met en place une stratégie globale définie par les instances élues. Les services traduisent cette stratégie en actions, activités et autres projets qui génèrent des dépenses de fonctionnement.

Afin de permettre l'action publique, plusieurs recettes sont générées et obtenues au sein de la collectivité.

Le résultat entre les recettes et les dépenses s'appelle la CAF brute. C'est un premier indicateur de performance qui indique le niveau d'épargne que la collectivité arrive à générer pour payer ses emprunts et financer ses futurs investissements.

La CAF nette intègre les remboursements d'emprunts et permet d'indiquer la capacité de la collectivité à financer ses futurs investissements.

Par conséquent, la CAF nette est un indicateur reflétant la capacité de la collectivité à financer ses politiques publiques en investissement. Plus la CAF net est importante et en amélioration, plus la collectivité aura les ressources pour concrétiser ses projets.



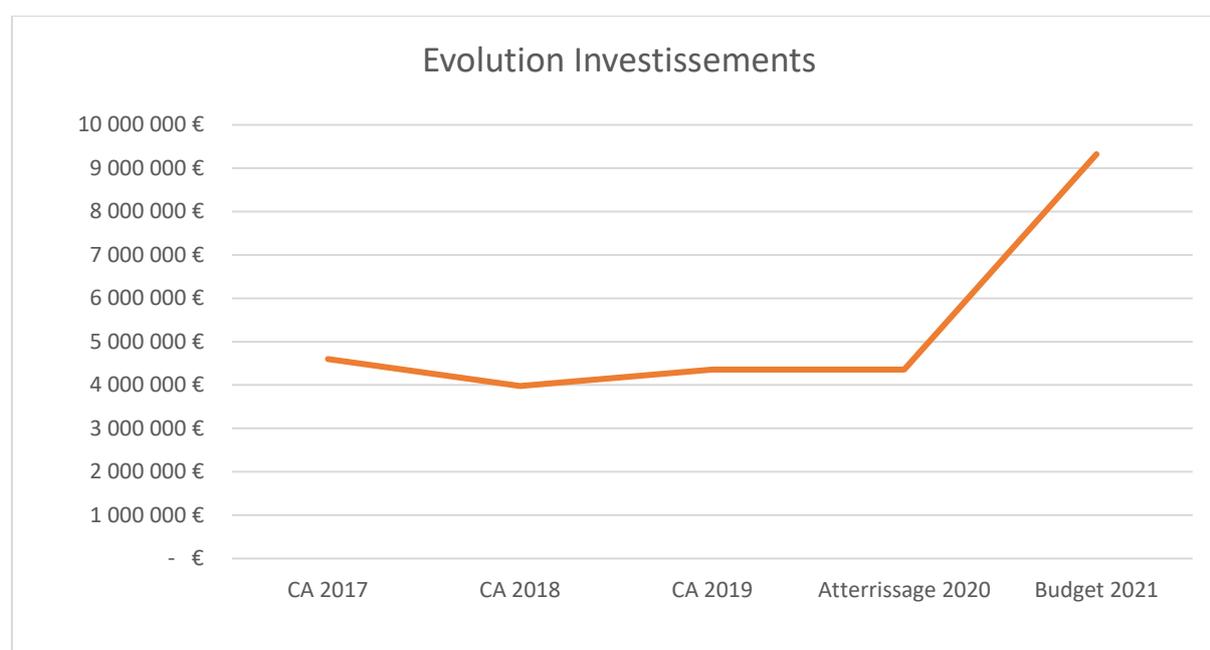
La CAF nette se détériore en 2021 par rapport aux exercices précédents mais néanmoins atteint l'objectif de 1.2M€ décidé au cadrage 2021.

Comme vu précédemment, les recettes sont budgétées de façon pessimiste tandis que la projection des dépenses est légèrement majorée. Ce mode de gestion « en bon père de famille » explique les écarts de CAF entre réel et budgété.

La CAF nette 2021 de la commune atteint le niveau prévu au cadrage. Ce niveau de CAF permet à la collectivité de maintenir le niveau des investissements. Il est à noter que la totalité des investissements GER et PPI dépasse la CAF disponible. Par conséquent, la CAF nette seule ne peut suffire au financement de la totalité des investissements. La commune utilise des subventions d'investissements et des dotations propres (tel que DCTVA) pour compléter le financement (voir des emprunts si besoin).

e) Investissement

La section d'investissement comprend en dépenses principalement les travaux et acquisitions liés aux opérations de renouvellement de notre patrimoine mobilier et immobilier (renouvellement de matériel, construction, réhabilitation de bâtiments, espaces publics, voirie...) ainsi que le remboursement de la dette.



Répartition des dépenses d'investissement par opérations

Dépenses d'investissement	2017		2018		2019		2020		2021
	BP + DM	CA	BP + DM	CA	BP + Dm	CA	BP + DM	montant au 30/11	
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	1 195 000,00 €	1 121 932,42 €	1 202 000,00 €	1 072 379,13 €	627 000,00 €	621 696,84 €	716 000,00 €	646 229,96 €	696 700,00 €
opération n°22 - bâtiments	1 108 800,00 €	257 084,26 €	2 928 617,00 €	1 002 755,22 €	2 333 200,00 €	680 752,23 €	5 222 823,00 €	747 418,66 €	3 447 420,00 €
opération n°23 - voirie	833 800,00 €	464 457,50 €	935 000,00 €	452 412,06 €	1 325 100,00 €	593 955,15 €	955 226,00 €	339 637,05 €	3 267 210,00 €
opération n°24 - aménagement des espaces publics	75 000,00 €		625 000,00 €	120 499,45 €	732 000,00 €	489 776,94 €	294 330,00 €	51 443,04 €	250 000,00 €
opération n°26 - acquisitions matériel	715 000,00 €	505 010,31 €	396 492,00 €	201 705,04 €	640 500,00 €	546 318,62 €	581 560,00 €	229 007,93 €	603 776,00 €
opération n°27 - équipements sportifs	289 200,00 €	87 178,12 €	430 000,00 €	275 870,50 €	188 000,00 €	112 133,46 €	344 517,00 €	190 847,79 €	90 000,00 €
opération n°66 - PLU	61 000,00 €	55 083,19 €	25 000,00 €		35 000,00 €	14 191,87 €	10 000,00 €	6 377,23 €	13 623,00 €
opération n°73 - Rénovation urbaine SPM	1 000 000,00 €	116 092,80 €	1 035 000,00 €	49 505,57 €	201 000,00 €	45 282,02 €	960 000,00 €	184 566,46 €	1 502 390,00 €
opération n°74 - Rénovation urbaine SQM	1 800 000,00 €	112 966,61 €	1 700 000,00 €	92 457,03 €	1 342 800,00 €	982 437,51 €	626 387,00 €	392 709,54 €	21 900,00 €
opération n°75 - Acquisitions foncières	830 000,00 €	751 178,69 €	815 000,00 €	336 888,26 €	185 000,00 €	112 752,04 €	150 000,00 €	45 116,77 €	422 950,00 €
opération n°77 - aménagements urbains	246 700,00 €	50 278,33 €	130 000,00 €	127 001,11 €	445 000,00 €	37 529,12 €	961 700,00 €	153 454,00 €	2 144 645,00 €
opération n°78 - démocratie participative									100 000,00 €
Total	8 154 500,00 €	3 521 262,23 €	10 222 109,00 €	3 731 473,37 €	8 054 600,00 €	4 236 825,80 €	10 822 543,00 €	2 986 808,43 €	12 560 614,00 €

1. Le Programme pluriannuel d'investissement (PPI)

Le Conseil municipal a adopté un programme pluri-annuel d'investissement (PPI) lors de sa séance du 17 décembre 2018, révisé chaque année. Pour 2021, il le sera lors du conseil municipal relatif au vote du budget.

Cette année, le PPI révisé ne comprendra pas de nouvelles opérations mais un réajustement des projets au regard des plannings et des montants résultants des études en cours ou marchés attribués.

En effet, il ne serait pas raisonnable d'intégrer dans nouveaux investissements alors que :

- Des investissements importants décidés et non remis en cause sont en cours de réalisation et impacte le plan de charge de la collectivité
- La feuille de route politique de la nouvelle mandature est en cours d'élaboration
- Des outils de maintenance préventive doivent être mis en place pour assurer l'entretien du parc existant

Le PPI voté en décembre 2019 pour 2020 prévoyait un 6 764 K€ en 2020 et 4 273 K€ pour 2021. Au 30 novembre, le réalisé 2020 s'établit à 2 772 K€ (compris RAR). Le montant du PPI 2021 s'élève quant à lui à 9 450 K€

	Exercices antérieurs	2019	2020	2021	2022	Cumul	2020-2022
AXE 1 – Requalifier les centres bourgs	2 036	1 385	682	2 611	1 118	7 832	4 411
AXE 2 – Faciliter les mobilités sur le territoire	1	154	279	2 924	0	3 358	3 203
AXE 3 – Aménager des aires de loisirs	167	96	81	487	0	830	567
AXE 4 – Maintenir une offre commerciale de proximité	10	12	176	11	0	209	187
AXE 5 – Améliorer l'offre culturelle	76	358	199	2 085	0	2 719	2 285
AXE 6 – Conforter l'offre sportive	31	34	897	559	490	2 011	1 946
AXE 7 – Renforcer l'attractivité des écoles publiques	16	337	247	544	0	1 144	791
AXE 8 – Améliorer la relation citoyenne	401	403	211	229	80	1 324	520
TOTAL	2 738	2 779	2 772	9 450	1 688	19 427	13 910

Les principales opérations qui sont impactées :

- L'inscription des travaux de la place de la poste à Montrevault (976 K€)
- L'inscription de travaux de démolition / désamiantage dans l'opération de requalification du centre bourg de Saint Pierre Montlimart (250 K€)
- Le réajustement des montants des opérations de requalification de voirie dans les centres de la Chaussaire, le Fief-Sauvin et la Salle et Chapelle Aubry (235 K€)
- Le glissement calendaire des travaux du bâtiment multifonction (péri – restaurant scolaire – bibliothèque) de la Boissière sur Èvre (530 K€)
- Le glissement calendaire des travaux des 2 équipements de Saint Rémy en Mauges (mairie/bibliothèque et périscolaire) (950 K€) ainsi que l'inscription des travaux des espaces publics (220 K€)
- L'ajustement du montant des travaux de la passerelle de Raz-Gué suite à la 2^{ème} procédure de marché public (70 K€)

2. Le gros entretien et renouvellement (GER)

Si le PPI permet un pilotage des flux d'investissement, ce document ne permet pas d'appréhender la question patrimoniale dans sa globalité et de définir des arbitrages immobiliers sur le parc existant.

Un schéma directeur immobilier d'investissement est en cours d'élaboration par les services techniques. Il permettra de définir une programmation immobilière dans le cadre du GER qui comprend les investissements nécessaires pour maintenir et renouveler le patrimoine bâti communal mobilier et immobilier. Il correspond aux enveloppes d'investissement gérées par les copils.

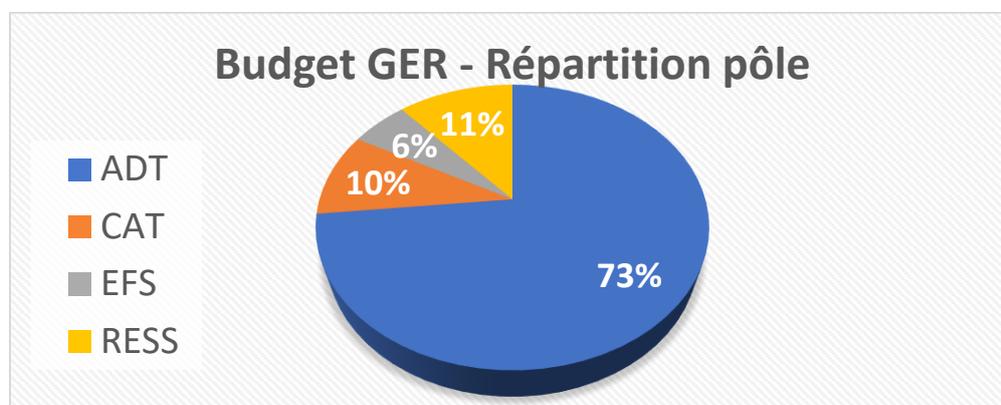
Il s'établit pour 2021 à 1 824 936 € contre 1 753 628 € en 2020. La répartition au global est stable, la différence s'expliquant par l'intégration de la démocratie participative.

Malgré cela, le niveau d'investissement GER prévu au budget 2021 atteint l'objectif du cadrage 2021 (dépassement de +67k€ soit +3%).

Les quelques dépassements sont localisés en AJIM (déploiement système informatique et télétravail), en Tourisme (plan d'action Valorisation de l'Evre) et en Election Funéraire Civil (véhicule police, isoloir double scrutin).

Répartition GER par pôle/copil/opérations

INVESTISSEMENT GER Budget 2021												
Sous-Thématique	66 – PLU	22 – Travaux Batiments	23 – Travaux voiries	24 – Aménagement Espace Public	27 – Equipements sportifs	77 – Aménagement Urbain	26 – Acquisitions Matériels	75 – Acquisition Foncière	20 – Acquisitions matériel Informatique	78 – Démocratie participative	Budget 2021	Cadrage 2021
Espaces Publics	0 €	0 €	330 000 €	39 000 €	0 €	15 000 €	107 500 €	0 €	0 €	0 €	491 500 €	500 000 €
Aménagement_Urbanisme_Habitat	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €	0 €	130 000 €	0 €	0 €	190 000 €	190 000 €
Transitions énergétique	0 €	0 €	0 €	60 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	60 000 €	60 000 €
Patrimoine bâti (avec fluides)	0 €	400 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	60 000 €	0 €	0 €	0 €	460 000 €	460 000 €
Agriculture et Alimentation Durable	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	17 000 €	0 €	0 €	17 000 €	17 000 €
Economie circulaire et commerces	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €
Démocratie Participative	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €	100 000 €	110 000 €	110 000 €
Tourisme Randonnée Patrimoine	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	35 000 €	5 000 €	0 €	0 €	45 000 €	25 000 €
Sports	0 €	0 €	0 €	0 €	75 000 €	0 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	105 000 €	105 000 €
Culture	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €
Relation citoyenne (Animation du territoire)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	415 €	14 585 €	0 €	0 €	0 €	15 000 €	10 000 €
Santé Autonomie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €
Action social et Insertion	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	2 000 €
Projet Educatif et social de territoire	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Petite enfance	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	5 000 €
Accueil loisirs / Périscolaire / Restaurati	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	85 000 €	0 €	0 €	0 €	85 000 €	85 000 €
Affaires scolaires	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €
AJIM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	130 636 €	0 €	0 €	0 €	130 636 €	115 000 €
Communication	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	20 000 €	20 000 €
Elections_Etat civil_Funéraire	0 €	0 €	0 €	22 000 €	0 €	0 €	35 800 €	0 €	0 €	0 €	57 800 €	21 000 €
Ressources humaines	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €	0 €
Direction_Finances_Marchés publics	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	10 000 €	405 000 €	330 000 €	121 000 €	75 000 €	65 415 €	566 521 €	152 000 €	0 €	100 000 €	1 824 936 €	1 757 000 €



Sans surprise, l'Aménagement Durable du Territoire représente 73% des dépenses d'investissement. En effet, la nature même des activités de travaux d'entretien du patrimoine bâti et des voiries explique cette répartition.

A noter, les services Sports, AJIM, ASEJ Restauration et Démocratie participative génèrent les dépenses d'investissements des trois autres pôles.

3. Les recettes d'investissements

Le financement des investissements sera assuré par :

- les excédents de fonctionnement et d'investissement reportés
- les subventions attendues
- le FCTVA
- l'inscription d'un emprunt de 1 M€

IV. Les budgets annexes

a) Le budget pôle santé

Pôle santé	2017	2018	2019	Budget 2020	Att 2020	Budget 2021
042 - transfert entre sections	36600	36600	36600	36600	36600	36600
70 - Produits des services et ventes	16683	16178,27	16309,67	17200	13069	17000
75 - Autres produits de gestion	62695	64674,24	64010,36	94646	60577,2	92950
77 - Produits exceptionnels	0 €	1 256 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	115978	118708,61	116920,03	148446	110246,2	146550
002 - Résultat de fonctt reporté (déficit)	0 €	0 €	11 908 €	14 241 €	14 241 €	20 000 €
011 - Charges à caractère général	47977	66150,93	55533,14	63600,1	64203,39	63750
023 - Virement à la section d'investt	0 €	0 €	0 €	7 005 €	0 €	0 €
042 - transfert entre sections	52013	52013,27	51877,99	51700	51585,9	51600
65 - Autres charges de gestion	0 €	0 €	1 €	500 €	0 €	500 €
66 - Charges financières	13040	12451,94	11840,94	11300	11206,69	10600
67 - Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	100 €	0 €	100 €
TOTAL DEPENSES (REEL)	113030	130616,43	131160,93	148446	141236,88	146550
RESULTAT	2948	-11907,82	-14240,9	0	-30990,68	0

Le budget annexe Pôle Santé est déficitaire depuis quelques années. En effet, le taux d'occupation des locaux n'est pas suffisant pour équilibrer ce budget. Il n'y a pas assez de professionnels de santé au sein des pôles santé. Afin d'ajuster au mieux les recettes, cette année, il a été appliqué les révisions de loyer prévues aux baux comme cela se fait dans tous les baux commerciaux.

Les dépenses sont fixes : locations, fluides, télécoms, entretien/réparation, charges financières.

Le budget 2021 a été équilibré avec des recettes locatives supérieures au taux d'occupation actuel.

b) Le budget lotissements

Les budgets Lotissement fonctionnent par un système de dépenses en fonctionnement (y compris les travaux et les études) et de constitution de stocks en investissement correspondant au patrimoine financier accumulé et à liquider (la vente de lots). Aussi l'ensemble des dépenses s'inscrivent en fonctionnement sauf le remboursement de la dette.

<u>Lotissements</u>	2017	2018	2019	Budget 2020	Budget 2021	dont nouvelles demandes
70 - Produits des services et ventes	197 413 €	235 178 €	200 816 €	1 186 580 €	1 350 492 €	959 500 €
75 - Autres produits de gestion				500 €		
77 - Produits exceptionnels						
TOTAL RECETTES	197 413 €	235 178 €	200 816 €	1 187 080 €	1 350 492 €	959 500 €
011 - Charges à caractère général	42 852 €	156 500 €	81 886 €	840 600 €	1 339 992 €	949 000 €
023 - Virement à la section d'investt				187 244 €		
4541 - Travaux pour le compte de tiers						
65 - Autres charges de gestion courante				500 €	500 €	500 €
66 - Charges financières	13 741 €	12 084 €	8 783 €	9 000 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL DEPENSES	56 593 €	168 584 €	90 669 €	1 037 344 €	1 350 492 €	959 500 €
RESULTAT	140 820 €	66 594 €	110 147 €	149 736 €	- €	- €
Variation de stocks (D)	196 341 €	235 178 €	170 434 €	1 186 580 €	2 000 000 €	
Variation de stocks (R)	56 593 €	168 583 €	90 669 €	849 600 €	1 700 000 €	

A ce jour, neuf lotissements sont en cours de commercialisation :

- Les Jardins de la Fontaine à Saint Rémy en Mauges
- La Gabardière 2 au Fief-Sauvin
- Le Belvédère à Montrevault
- Les Gourdoires 2 à la Salle et Chapelle Aubry
- Beausoleil 2 à Saint Quentin en Mauges
- L'Ouche du Bourg à Chaudron en Mauges
- L'Ouche du Bas à Chaudron en Mauges
- Les Moulins à la Chaussaire
- La Fontaine 2 à Saint Pierre Montlimart

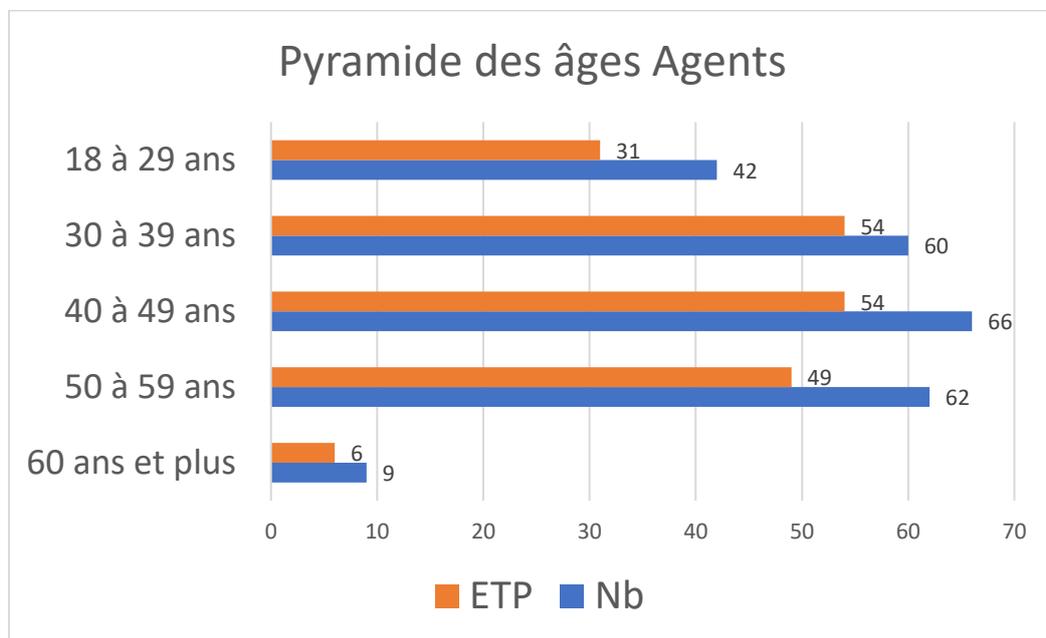
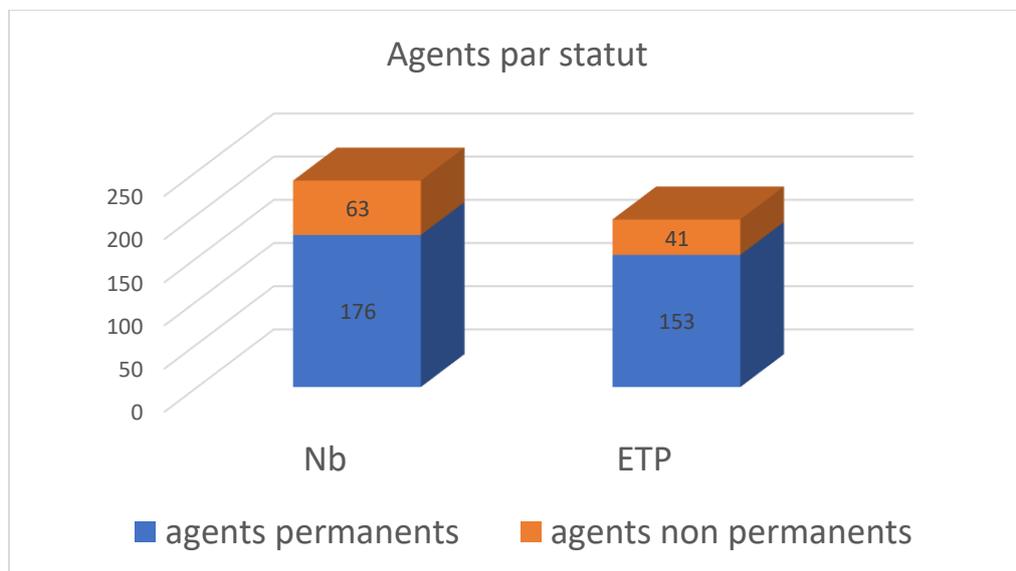
Les projets inscrits au budget sont :

- Les travaux de la Chaussaire
- Les travaux de la Fontaine 2 à Saint Pierre Montlimart
- La voirie définitive de la Fontaine 1 à Saint Pierre Montlimart
- L'éclairage public des lotissements de Montrevault et Saint Quentin en Mauges
- Nouveau lotissement sur le Filet

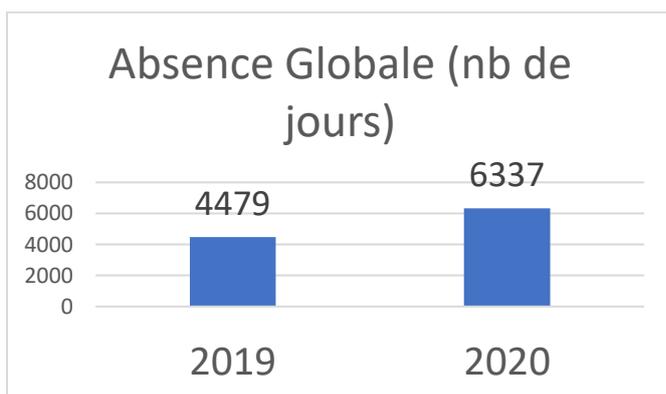
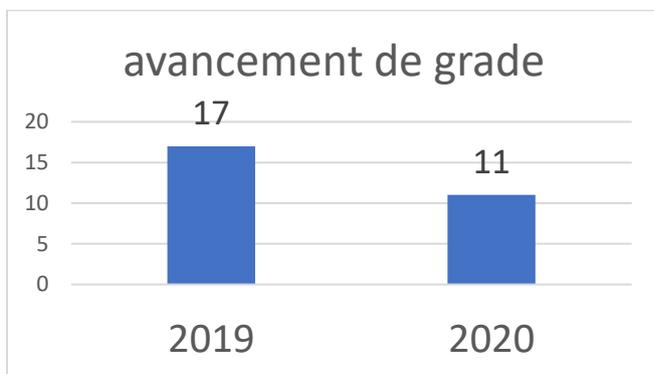
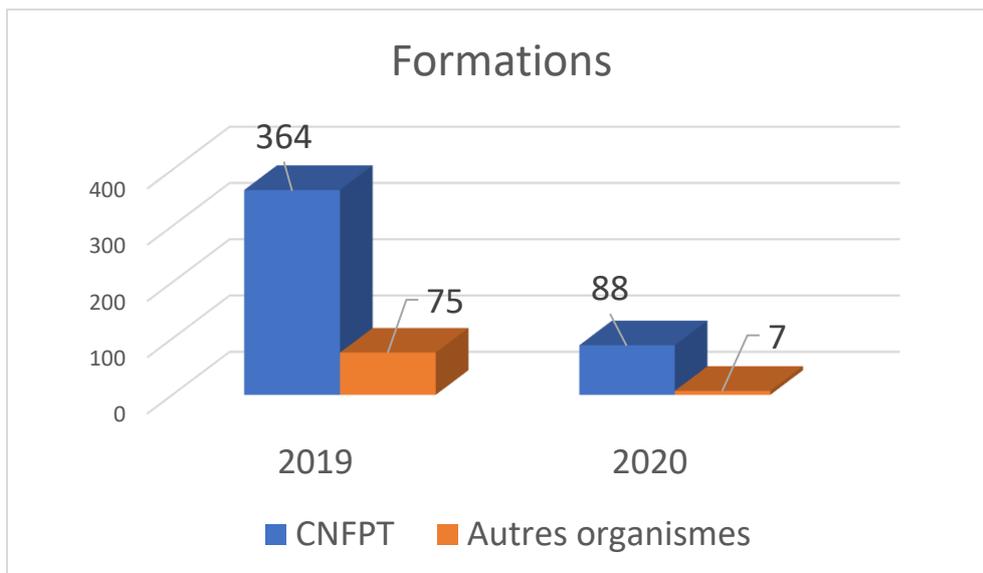
V. Etat du personnel

a) Etats sur les emplois et l'effectif

L'effectif permanent est constitué des agents recrutés sur des postes dont le caractère est durable. Il comprend les agents titulaires, stagiaires et contractuels (CDI). Au 30 novembre 2020, 176 agents permanents pour 153 équivalents temps plein, soit 74 % de la collectivité



Les agents de 40 à 59 ans représente 53% du personnel total. Les agents en dessous de 29 ans ne représentent que 17% du personnel.



L'année 2020 a été particulière et cela a eu des impacts sur le personnel.

Il est indéniable que les mesures sanitaires et la pandémie ont fait augmenter les jours d'absence et fait diminuer les nombres de jours de formation.

Cela a tendu l'organisation de la collectivité même si toutes les missions de la collectivité ont pu être menées à bien dans tous les services.

b) Modalités de calcul de la rémunération

La rémunération des agents se compose de la rémunération principale (traitement de base indexé sur l'indice majoré correspondant au grade et à l'échelon d'appartenance du fonctionnaire, supplément familial de traitement et nouvelle bonification indiciaire) et du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) suivant la grille suivante :

Fonction	catégorie d'emplois	montant minimum	montant maximum	montant au 1er septembre 2019
DGS	A1	955	1400	1335
DGA				955
responsable de service ingénieur	A2	700	954	direction de l'aménagement : 850 Service finances marchés publics : 850 autre direction : 730
Contrôleur de gestion	B1	350	699	700
responsable de pôle				Affaires scolaire, enfance, jeunesse : 565 Autres services : 350
technicien.ne				500
Chef.fr d'équipe				350
responsable adjoint.e de serv	B2	250	349	500
responsable de secteur				325
assistant.e de direction				300
chargé de mission				250
gestionnaire	C1	160	249	220
Coordonnateur.trice				220
conseiller.ère social				180
agent.e culturel				180
référent.e de site				160
agent.e d'entretien, agent.e bâtiment, agent.e logistique, agent.e voirie, agent.e espaces sportifs, agent.e espaces verts, Agent.e accueil, assistant.e, agent.e de proximité, agent.e de portage, animateur.trice, Atsem, assistant.e éducatif.tive	C2	140	159	140

c) Temps de travail

La durée hebdomadaire de travail effectif est fixée à 35 heures 10 minutes générant une journée de RTT.

Les agents peuvent opter pour une durée à 36 heures générant six jours de RTT

La durée hebdomadaire de travail pour le personnel d'encadrement (DGS, DGA, responsables de service) est fixée à 36h50 générant 11 jours de RTT

Quelle que soit l'option, une journée de RTT est obligatoirement affectée à la journée de solidarité.

Le droit à congés annuels s'élève à 25 jours ouvrés auxquels s'ajoutent 2 jours supplémentaires pour fractionnement.

d) Avantages sociaux

Les agents bénéficient des avantages suivants :

- Adhésion au CNAS
- Participation employeur à la protection prévoyance complémentaire à hauteur de 10 € par mois

e) Evolution des dépenses de personnel

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	Budget 2021
012 - Charges de personnel et frais assimilé	6 245 223 €	6 181 069 €	6 610 857 €	6 665 411 €	6 845 200 €	6 880 201 €
013 - Atténuations de charges	287 666 €	237 818 €	408 171 €	312 729 €	250 000 €	270 000 €
Subvention Leader					51 768 €	56 982 €
Coût personnel	5 957 557 €	5 943 251 €	6 202 686 €	6 352 682 €	6 543 432 €	6 553 219 €